

EXIGENCES	Catégorie RENOVATION
<p>Performance énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Performance globale avant/après travaux (mesurée par le Cep sur le périmètre des 5 usages réglementaires) : <ul style="list-style-type: none"> - Division par 4 pour les bâtiments classés E, F ou G avant travaux - Ou inférieure ou égale à 80 kWh/m².an pour les bâtiments classés A, B, C ou D avant travaux • Et déperditions thermiques de l'enveloppe (mesurées par le Ubat) : baisse d'au moins 30% • Et test d'infiltrométrie de fin de chantier (mesuré par le Q4) : inférieur ou égal à 1 (vérification post-projet, dans le cadre du versement de la subvention)
<p>Confort d'été</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception bioclimatique (orientation/implantation du bâtiment, choix de matériaux à forte inertie...) • Et STD • Et solutions de réduction des périodes d'inconfort
<p>Suivi de la performance énergétique</p>	<p>Mise en place d'équipements de suivi des consommations (justification de la consommation totale réelle)</p>
<p>Empreinte carbone</p>	<p>Gain sur les émissions de GES (en phase d'exploitation du bâtiment), par rapport à l'état initial et au projet de référence</p>
<p>Promotion des filières constructives durables : mis en œuvre de matériaux biosourcés et géosourcés³</p>	<p style="text-align: center;">Au moins 2 produits issus de filières différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systématiser l'utilisation de matériaux biosourcés pour l'isolation thermique et phonique, sauf à démontrer une problématique technique non résolue • Et incorporer une masse minimale de biosourcés : 36 kg/m² SP
<p>Recours aux énergies renouvelables⁴</p>	<p style="text-align: center;">Encouragé</p> <p>Bâtiment « PV-ready » ou « solarisable », apte à recevoir des panneaux solaires, thermiques ou photovoltaïques le cas échéant</p>
<p>Qualité de l'air intérieur</p>	<p style="text-align: center;">Réalisation d'un test d'étanchéité des réseaux de ventilation (vérifier le bon fonctionnement et le respect des débits réglementaires)</p> <hr/> <p>Réalisation d'un test radon si le projet est situé dans une commune à potentiel radon de catégorie 3</p>
<p>Gestion et valorisation des déchets de chantier</p>	<p style="text-align: center;">Réalisation d'un diagnostic PEMD pour tous les bâtiments</p>
<p>Vie et usage du bâtiment</p>	<p style="text-align: center;">Outils mis en place pour favoriser le bon usage du bâtiment et de ses équipements</p>

³ L'utilisation du bois exotique est exclue

⁴ A savoir : les pompes à chaleur (PAC) aérothermique (air/air et air/eau) ne sont pas considérées comme énergies renouvelables, sauf lorsqu'elles sont alimentées par des panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation

Points d'attention : les porteurs de projets retiennent dans le projet au moins un de ces critères – sans aucun critère complémentaire, le projet sera jugé non recevable

POINTS D'ATTENTION	Catégorie RENOVATION
Phase de conception du projet intensifiée	Méthodes de concertation mise en œuvre autour de la conception du projet
Recours aux énergies renouvelables	50% des besoins totaux couverts
Réemploi / Réutilisation	Mise en œuvre d'un lot « réemploi », avec calcul du taux d'incorporation
Santé des occupants	Privilégier les produits de construction et de décoration à faibles émissions de COV
	Etudier la qualité de l'éclairage et de l'acoustique
« Basse technologie »	Recours privilégié à des techniques au service de l'usage et des usagers :
Déconstruction / réversibilité	Privilégier les ouvrages et les modes constructifs

Engagement des lauréats

Les lauréats s'engagent à réaliser l'opération telle que décrite lors de la candidature. En cas de modification, le maître d'ouvrage devra les porter à la connaissance des services instructeurs, qui pourront décider de déclasser l'opération.

Les Directions Départementales des Territoires et de la Mer seront systématiquement informées des lauréats et pourront suivre les projets.

Les lauréats s'engagent à mettre en œuvre un suivi cohérent des consommations énergétiques du bâtiment et à transmettre les données de consommation, après un an pour le versement du solde de la subvention, et au besoin sur sollicitation des partenaires de l'appel à projets.

Les lauréats s'engagent à mettre en place des actions de sensibilisation et d'information à destination des usagers pour garantir le bon fonctionnement du bâtiment et l'atteinte des performances énergétiques.

Les lauréats s'engagent à participer activement en relation avec BATYLAB, la Région, l'ADEME, la DREAL à toute action de valorisation, de capitalisation des indicateurs de suivi des bâtiments ou de retour d'expérience. Les lauréats s'engagent notamment à retourner la grille d'analyse Retour d'EXpérience fournie en annexe de la Convention.

Documents de référence

La boîte à outils du réseau des bâtisseurs durable est à votre disposition pour vous permettre d'accéder à la documentation mise à disposition par les membres du réseau : <https://www.batylab.bzh/>

Pour les projets de rénovation du bâti ancien, vous pouvez vous référer à la charte CREBA en téléchargement ici : <http://rehabilitation-bati-ancien.fr/fr/a-propos/charte-de-rehabilitation-responsable-du-bati-ancien>

Pour les opérations patrimoniales, vous pouvez vous référer aux retours d'expérience de l'expérimentation Effinergie Patrimoine (2020 – 2023) : https://www.effinergie.org/web/images/attach/base_doc/3257/Guide%20de%20retour%20d'experience.pdf

Pour les opérations souhaitant s'inscrire dans la démarche Bâtiments Durables Bretagne : <https://www.batylab.bzh/demarche-batiments-durables-bretagne>